



# Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

**8766<sup>e</sup>** séance

Vendredi 9 octobre 2020, à 16 h 10

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Polyanskiy . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Van Shalkwyk
Allemagne . . . . .	M. Sautter
Belgique . . . . .	M <sup>me</sup> Van Vlierberge
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Estonie . . . . .	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Norman-Chalet
France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Indonésie . . . . .	M. Syihab
Niger . . . . .	M. Aougi
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> Gonsalves
Tunisie . . . . .	M. Ladeb
Viet Nam . . . . .	M. Pham

## Ordre du jour

La situation à Chypre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation à Chypre**

**Le Président** (*parle en russe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2020/9.

*La séance est levée à 16 h 15*